



**DELIBERATION N° 26/124 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA TARIFICATION ET MODALITÉS DE GESTION DE LA
RESTAURATION ET DE L'HÉBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE 2027
CHÌ APPROVA A TARIFFAZIONE È MUDALITÀ DI GESTIONE DI A
RISTURAZIONE È DI L'ALLOGHJU DI I STABILIMENTI PUBLICHI LOCALI
D'INSIGNAMENTU PER L'ESERCIZIU 2027**

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, la Commission Permanente, convoquée le 22 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Françoise CAMPANA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Martin MONDOLONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie, et notamment ses articles L. 4422-15, L. 4424-1-A et L. 4424-2,
- VU** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 421-23, R. 531-52 et R. 531-53,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n°21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°23/110 AC de l'Assemblée de Corse du 5 octobre 2023 approuvant la tarification et les modalités de gestion de la restauration et de l'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n°25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à maintenir les tarifs de restauration et d'hébergement 2021 pour l'année 2027,

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à maintenir le taux de la contribution à la rémunération des frais de personnels du SRH de 17 % sur l'ensemble des recettes constatées à savoir celles des familles et des commensaux,

ARTICLE 3 :

APPROUVE le maintien du taux de la contribution aux charges de fonctionnement du SRH pour 2027 ainsi qu'il suit :

- 17 % pour les demi- pensionnaires,
- 17 % pour les commensaux,
- 30 % pour les internes.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 30 septembre 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**TARIFFAZIONE È MUDALITÀ DI GESTIONE DI A
RISTURAZIONE È DI L'ALLOGHJU DI I STABILIMENTI
PUBBLICI LOCALI D'INSEGNAMENTU PER L'ESERCIZIU
2027**

**TARIFICATION ET MODALITÉS DE GESTION DE LA
RESTAURATION ET DE L'HÉBERGEMENT DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
POUR L'EXERCICE 2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse dispose de compétences renforcées en matière d'accueil, de restauration et d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Suivant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et organise le service public de restauration et d'hébergement (SRH) avec les établissements chargés de leur gestion.

Il lui appartient ainsi de fixer les tarifs de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des établissements dont elle a la charge, mais également pour toutes les catégories de commensaux (autres convives que les élèves : apprentis, stagiaires de la formation continue, personnels de l'Etat et de la Collectivité de Corse...) accueillis dans ces services, avec comme objectif principal de garantir l'accès pour tous les jeunes à un repas équilibré et de qualité.

A) Modalités de gestion du service de restauration et d'hébergement (SRH)

Au sein du budget d'un EPLE, le service de restauration et d'hébergement est considéré comme un service spécial autonome dans lequel sont inscrites les recettes et les dépenses afférentes à son fonctionnement.

La compétence des collectivités s'étend à la détermination du taux de toutes les contributions calculées à partir des recettes du SRH. A cet effet, elle fixe notamment les taux de charges imputables aux usagers.

Il appartient donc à la Collectivité de Corse de fixer chaque année un taux d'augmentation des tarifs permettant de préserver la qualité des repas servis, tout en tenant compte des contraintes liées à la sécurité alimentaire et aux impératifs nutritionnels auxquels les EPLE sont tenus.

En Corse, le coût d'un repas dans un EPLE est estimé aux environs de 10 €. Il est couvert en moyenne à 35% par le tarif facturé aux familles, les 65% restants sont supportés par la Collectivité de Corse de manière directe, notamment par le financement des frais de personnels.

La part réservée à l'achat de denrées alimentaires communément appelée « crédit nourriture » représente la différence entre les recettes, soit le prix facturé à la famille et les frais de fonctionnement ainsi que les taux de prélèvement fixés par la Collectivité de Corse.

B) De 2021 à 2023, une volonté de la Collectivité de Corse de préserver le pouvoir d'achat des familles et des usagers

L'augmentation du prix des repas est un sujet très sensible, car elle est liée notamment à la capacité des familles à supporter une augmentation pour un poste déjà conséquent dans leur budget, et de surcroît dans un contexte inflationniste sans précédents.

En effet, chaque rentrée scolaire est marquée par l'inflation, et après les fournitures scolaires, les parents doivent également faire face à une autre augmentation des prix, celle liée aux tarifs de la cantine.

Ainsi, depuis 2021, et ce afin de préserver le pouvoir d'achat des familles et des usagers, la Collectivité de Corse a pris la décision de suspendre toute augmentation des tarifs de restauration et d'hébergement, tout en assurant aux établissements l'attribution de subventions exceptionnelles visant à faire face à l'augmentation du prix des matières premières.

C) 2024, une volonté de la Collectivité de Corse de dégager des moyens supplémentaires pour les collèges et lycées de Corse

Dès 2024, afin de dégager des moyens supplémentaires pour les services de restauration et d'hébergement des collèges et lycées, tout en ne pesant toujours pas sur le pouvoir d'achat des familles et plus globalement des usagers, l'Assemblée de Corse a décidé, par délibération n°23/110 du 05 octobre 2023, de modifier, voire de supprimer, les taux de prélèvement des contributions qui pesaient jusqu'alors sur le service de restauration et d'hébergement, à savoir celui lié à la contribution à la rémunération des personnels et celui lié à la contribution au Fonds Commun des Services d'Hébergement (dénommé ci-après FCSH) :

- Diminution de la contribution à la rémunération des personnels : En effet, les EPLE versent à la Collectivité de Corse une partie des recettes des familles et des commensaux pour couvrir une part des charges de personnels dédiés à la restauration et à l'internat (seul l'EREA n'est pas soumis à cette participation).

En 2024, cette contribution a été ramenée de 22.5% à 17% (soit 5.5% de diminution) et s'applique à l'ensemble des usagers par souci d'équité. Grâce à cette nouvelle disposition, la somme de 303.000 € a pu être réinjectée dans l'achat de denrées.

- Suppression de la contribution au Fonds Commun des Services d'Hébergement : Le FCSH, créé en 2001 (délibération n°01/62AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2001), dont la gestion était assurée par la Collectivité de Corse, était destiné à couvrir un éventuel dysfonctionnement matériel des services de restauration et d'hébergement des EPLE. Il était alimenté par une cotisation de 1,5% prélevée sur le prix du repas des familles.
En 2024, cette contribution a été supprimée. La suppression de ce fonds et de cette contribution représente l'équivalent de 82 000 €.

Grâce à l'effet combiné des dispositions précitées, et malgré le fait que ces décisions puissent avoir un impact budgétaire négatif direct sur les ressources propres de la Collectivité de Corse, les établissements ont pu disposer de moyens supplémentaires pour la gestion de leur service de restauration et d'hébergement.

Par ce mécanisme, et sans impacter les finances des familles et des usagers, les établissements ont pu disposer de moyens supplémentaires, pour garantir notamment la qualité des repas.

D) 2025, la décision d'engager une réflexion avec l'ensemble de la communauté éducative visant à réformer la politique tarifaire

La nécessité d'engager une réflexion visant à réformer la politique tarifaire et le fonctionnement des services de restauration et d'hébergement s'est imposée.

En effet, afin de favoriser l'équité de traitement des usagers des SRH, d'éviter la mise en œuvre d'une multitude de tarifs sur l'ensemble du territoire, et de parvenir à un service public de restauration scolaire et d'hébergement de qualité accessible à tous, il est apparu indispensable de revoir les modalités de calcul et de mettre en place un tarif unifié pour l'ensemble des usagers afin :

- de garantir la réduction des inégalités constatées des tarifs pratiqués,
- d'instaurer une aide aux familles prenant en compte le dégel des tarifs de restauration,
- d'unifier le mode de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement.

La démarche initiée s'est inscrite dans le prolongement du travail réalisé pour réviser le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Il est apparu qu'un travail de même nature méritait d'être entrepris. Aussi, afin de mener à bien ces travaux, un groupe de travail a été constitué, lequel s'est réuni à deux reprises les 14 avril 2025 et 8 octobre 2025.

Un diagnostic partagé a ainsi été posé lors de la première réunion.

Des propositions d'évolution ont été formulées lors du deuxième groupe de travail concernant les éléments suivants :

- construction d'une grille tarifaire commune,
- proposition d'un système de gestion renouvelé du service de restauration et d'hébergement par la mise en place d'un tarif pivot et d'un système de compensation – reversement entre l'EPLC et la Collectivité de Corse,
- proposition d'un règlement territorial de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement,
- nécessité d'engager une politique de formation des personnels de cuisine afin de garantir un même niveau de compétences,

Ce travail est toujours en cours et devra être finalisé pour la prochaine rentrée scolaire.

E) Les dispositions proposées pour 2027

Au regard des éléments précités, et au titre de l'année 2027, il est à nouveau proposé de ne pas augmenter les tarifs de restauration et d'hébergement et d'appliquer les tarifs mis en œuvre depuis 2021 (*cf. Annexe 1 Tarification des élèves 2021 – Annexe 2 Tarification commensaux 2021 – Annexe 3 Tarification internat 2021*).

En effet, malgré un contexte économique défavorable, il est proposé d'absorber le

surcoût en diminuant donc volontairement les recettes de la Collectivité de Corse.

Aussi, il est proposé pour l'année 2027 de :

- maintenir les tarifs demi-pensionnaires, internes et commensaux 2021 pour 2027,
- maintenir la contribution à la rémunération des personnels à 17%,
- maintenir l'application de la contribution à la rémunération des personnels de 17% aux demi-pensionnaires, internes et aussi aux commensaux,
- maintenir le taux de la contribution aux charges de fonctionnement pour 2027, soit 30% du tarif d'internat et 17% du tarif de demi-pension ainsi que du tarif des commensaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE 1							
TARIFS DEMI-PENSION ELEVES							
Etablissement	Commune	Tarifs 2021 = Tarifs 2027					Tarif journalier
		5 jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	
Cullegiu L Bonaparte	Aiacciu	630,00 €	504,00 €	392,00 €	260,00 €	166,00 €	3,60 €
Cullegiu Fesch	Aiacciu						3,56 €
Cullegiu A Giovoni	Aiacciu	564,00 €	469,00 €	376,00 €			3,22 €
Cullegiu Stiletu	Aiacciu		504,00 €	388,00 €	259,00 €	138,50 €	3,60 €
Cullegiu Giraud	Bastia		486,00 €	391,00 €	257,00 €	135,00 €	3,47 €
Cullegiu de Montesoro	Bastia		486,00 €	391,00 €	256,00 €	135,00 €	3,47 €
Cullegiu St-Joseph	Bastia		486,00 €				3,47 €
Cullegiu S Vinciguerra	Bastia		486,00 €	391,00 €	257,00 €	135,00 €	3,47 €
Cullegiu A Ferracci	Bunifaziu		469,00 €		234,50 €		3,35 €
Cullegiu JF Orabona	Calvi		464,80 €	348,60 €	232,40 €		3,32 €
Cullegiu P Pescetti	Cervioni		477,00 €				3,41 €
Cullegiu P Paoli	Corti		502,20 €		251,10 €	124,20 €	3,59 €
Cullegiu P Paoli	L'Isula		445,00 €	334,00 €	223,00 €		3,18 €
Cullegiu J. de Rocca Serra	Livia		488,60 €				3,49 €
Cullegiu Lucciana	Lucciana		485,80 €				3,47 €
Cullegiu di u Capu	Luri		462,00 €				3,30 €
Cullegiu Moltifau	Moltifau		486,00 €				3,47 €
Cullegiu H Tomasi	Penta di Casi.		443,00 €	333,00 €	247,74 €	123,75 €	3,16 €
Cullegiu di Purtighju	Purtighju		498,40 €				3,56 €
Cullegiu L Boujot	Portiveghju		455,00 €				3,25 €
Cullegiu M di Peretti	Portiveghju		453,60 €		226,80 €		3,24 €
Cullegiu J Nicoli	Prupia		456,57 €		228,30 €		3,26 €
Cullegiu Fium'orbu	Prunelli di Fiu.	542,50 €	434,00 €	325,50 €	217,00 €		3,10 €
Cullegiu Taravu	Ste Marie Sic.		463,40 €				3,31 €
Cullegiu Taravu.	Pitretu-Bicch.		463,40 €				3,31 €
Cullegiu M Ghjentele	San Fiorenzu		466,00 €	349,00 €	232,00 €	117,00 €	3,33 €
Cullegiu Baleone	Sarrolu è Carc.		497,00 €	372,75 €	248,50 €	124,25 €	3,55 €
Cullegiu G. Clemenceau	Sartè	554,00 €	443,00 €		222,00 €		3,17 €
Cullegiu C Borrossi	Vicu		498,40 €				3,56 €
E.R.E.A.	Aiacciu	418,25 €					2,39 €
Cullegiu di Biguglia	Biguglia		462,00 €				3,30 €
Liceu LGT Fesch	Aiacciu	630,00 €				3,60 €	3,60 €
Liceu LGT L Bonapa.	Aiacciu	630,00 €	504,00 €	392,00 €	260,00 €		3,60 €
Liceu LGT Giocante de C.	Bastia	528,00 €		317,00 €	211,20 €		3,02 €
Liceu LGT Piaghja di Fium	Prunelli di Fiu.	542,50 €	434,00 €	325,50 €	217,00 €		3,10 €
Liceu Poly. P Paoli	Corti		502,20 €		251,10 €	124,20 €	3,59 €
Liceu Poly Di Balagna	L'Isula		464,80 €		232,40 €		3,32 €
Liceu Poly. Di Portiveghju.	Portiveghju		448,00 €	336,00 €	224,00 €		3,20 €
Liceu Poly. G. Clemenceau	Sartè	554,00 €	443,00 €		222,00 €		3,17 €
Liceu Pro. Di u Finusellu	Aiacciu	589,75 €	493,88 €	401,36 €	276,47 €	140,09 €	3,37 €
Liceu Pro. J Antonini	Aiacciu		462,00 €				3,30 €
Liceu Pro. J Nicoli	Bastia	556,50 €			222,60 €		3,18 €
Lycée Pro. F Scamaroni	Bastia	553,00 €	511,00 €		255,00 €	133,00 €	3,16 €
Liceu Tech. P. Vincensini	Bastia	553,00 €	511,00 €		255,00 €	133,00 €	3,16 €
Campus Corsic'agri	Borgu	624,00 €					3,57 €
Campus Agri Corsica	Sartè	590,62 €					3,37 €
Liceu Pro Mar J. Faggianelli	Bastia	630,00 €					3,60 €
Moyenne		570,01 €	474,59 €	362,57 €	239,97 €	123,76 €	3,35 €

ANNEXE 2

TARIFS COMMENSAUX							
Etablissement	Commune	Tarifs 2021 = 2027					
		Tarif A, I, tickets bleus, ATT cat C, CA, Contrats aidés.	Tarif B, II, tickets roses, administratifs, contrats aidés, catégorie C administrative, M/SE assimilés	Tarif C, III, tickets jaunes, enseignants cat I, ind<445.	Tarif D, IV, tickets blancs, enseignants cat 2, ind>445	Ticket élève hors forfait, élèves primaire, autres établissements, stagiaires, apprentis. Hôte de passage académie	Passagers
Cullegiu L Bonaparte	Aiacciu	3,50 €	4,00 €	5,20 €	6,40 €	4,40 €	14,30 €
Cullegiu Fesch	Aiacciu	3,27 €	3,45 €	3,60 €	5,43 €	5,43 €	5,43 €
Cullegiu A Giovoni	Aiacciu	3,40 €	3,40 €	4,40 €	5,20 €	4,50 €	6,50 €
Cullegiu du Stilettu	Aiacciu	3,50 €	4,00 €	5,30 €	6,50 €	4,45 €	
Cullegiu Giraud	Bastia	3,50 €	4,00 €	4,00 €	5,30 €		6,50 €
Cullegiu Montesoru	Bastia	3,50 €	4,00 €	4,00 €	5,30 €		6,50 €
Cullegiu Saint-Joseph	Bastia	3,50 €	4,00 €	4,00 €	5,30 €		6,50 €
Cullegiu S Vinciguerra	Bastia	3,50 €	4,00 €	5,30 €	5,30 €		6,50 €
Cullegiu A Ferracci	Bunifaziu	3,10 €	3,40 €	4,50 €	4,80 €	4,50 €	4,50 €
Cullegiu JF Orabona	Calvi	2,66 €	3,35 €	3,90 €	4,40 €		5,00 €
Cullegiu P Pescetti	Cervioni	3,41 €	3,41 €	4,55 €	4,55 €	3,57 €	
Cullegiu Pascal Paoli	Corti	3,50 €	3,50 €	3,60 €	4,00 €	5,50 €	5,50 €
Cullegiu Pascal Paoli	L'Isula	3,50 €	3,50 €	4,60 €			5,50 €
Cullegiu J.Rocca Serra	Livia	2,95 €	3,49 €	4,20 €	5,00 €		
Cullegiu Lucciana	Lucciana	2,90 €	3,55 €	4,35 €	4,35 €		6,00 €
Cullegiu di u Capu	Luri	3,10 €	3,10 €	5,00 €	5,00 €	3,85 €	3,85 €
Cullegiu de Moltifau	Moltifau		3,40 €	4,10 €			5,10 €
Cullegiu H Tomasi	Penta di Ca	3,47 €	3,80 €	3,80 €	4,90 €	5,50 €	
Cullegiu Purtighju	Purtighju	3,24 €	4,05 €	5,22 €	5,91 €	5,79 €	7,76 €
Cullegiu Léon Boujot	Portiveghju	2,60 €	3,32 €	4,25 €	4,60 €	4,25 €	
Cullegiu M de Peretti	Portiveghju	2,31 €	3,02 €	3,50 €	4,00 €		4,00 €
Cullegiu J Nicoli	Prupia	2,76 €	3,50 €	3,75 €	4,25 €		5,00 €
Cullegiu di a Piaghja Fium'orbu	I Prunelli di Fiu.	3,25 €	3,46 €	4,00 €	4,80 €	5,00 €	7,00 €
Cullegiu Taravu.	Sta Maria Sic	3,31 €	3,46 €	3,99 €	4,20 €	3,60 €	4,50 €
Cullegiu M Ghjentile	San Fiorenzu	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €		4,00 €
Cullegiu Baleone	Sarrula è Ca	2,73 €	3,18 €	3,70 €	4,50 €	3,70 €	5,00 €
Cullegiu G. Clemenceau	Sartè	3,30 €	3,50 €	4,30 €	4,90 €		5,00 €
Cullegiu C Borrossi	Vicu	3,36 €	3,63 €	4,48 €	5,44 €		
E.R.E.A.	Aiacciu	3,31 €	3,31 €	4,00 €	4,62 €	5,10 €	5,10 €
Cullegiu Biguglia	Biguglia	3,09 €	3,60 €	4,30 €	4,30 €		4,50 €
Liceu LGT Fesch	Aiacciu	3,45 €	3,50 €	3,80 €	5,50 €		
Liceu LGT Laetitia Bonaparte	Aiacciu	3,50 €	4,00 €	5,20 €	6,40 €	4,40 €	14,30 €
Liceu LGT Giocante de C.	Bastia	3,07 €	3,10 €	4,00 €	4,75 €	4,75 €	5,50 €
Liceu LGT Piaghja di Fium'orbu	Prunelli di F	3,25 €	3,46 €	4,00 €	4,80 €	5,00 €	7,00 €
Liceu Poly. P Paoli	Corti	3,40 €	3,40 €	3,60 €	4,00 €	5,50 €	5,50 €
Liceu Poly Balagna	L'isula	2,90 €	3,42 €	4,05 €	4,57 €		5,70 €
Liceu Poly. JP Rocca Serra	Portiveghju	3,30 €	3,40 €	3,50 €	3,80 €	3,50 €	3,80 €
Liceu Poly. G. Clemenceau	Sartè	3,30 €	3,50 €	4,30 €	4,90 €		5,00 €
Liceu Pro. Du Finusellu	Aiacciu	3,50 €	3,71 €	4,89 €	5,41 €	4,75 €	5,50 €
Liceu Pro. Jules Antonini	Aiacciu	2,92 €	4,15 €	4,15 €	5,10 €	5,00 €	6,20 €
Liceu Pro. Jean Nicoli	Bastia	3,46 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	7,00 €
Liceu Pro. Fred Scamaroni	Bastia						
Liceu Tech. P. Vincensini	Bastia	3,50 €	4,00 €	4,00 €	5,30 €	4,00 €	6,50 €
Campus Corsic'agri	Borgu	3,39 €	3,71 €	4,58 €	5,06 €		
Campus Agri Corsica	Sartè	3,37 €	3,45 €	4,15 €	4,70 €	4,70 €	6,55 €
Liceu Pro Mar Faggiannellu	Bastia	3,40 €		4,50 €	5,50 €	4,00 €	6,00 €

ANNEXE 3

TARIFS INTERNAT

Etablissement	NB interne*	Commune	Tarifs internat		Tarif jour
			Tarifs 2021 = 2027		
			Interne	PETIT DEJEUNER	
E.R.E.A.	56	Aiacciu	1 296,75 €	2,31 €	7,41 €
Lycé LGT Laetitia Bonapa.	63	Aiacciu	1 576,00 €		9,01 €
Liceu LGT Giocante de C.	73	Bastia	1 257,00 €		7,18 €
Liceu Poly. Pascal Paoli	142	Corti	1 525,50 €		8,72 €
Liceu Poly. Di Balagna	14	L'Isula	1 277,34 €		7,30 €
Liceu Poly. G. Clemenceau	35	Sartè	1 377,00 €		7,87 €
Liceu Pro. Di u Finusellu	65	Aiacciu	1 481,41 €		8,47 €
Liceu Pro. Jules Antonini	56	Aiacciu	1 499,75 €		8,57 €
Liceu Porto Vecchio	14	Purtivechju	1 260,00 €		7,20 €
Liceu Pro. Jean Nicoli	84	Bastia	1 365,00 €		7,80 €
Liceu Pro. Fred Scamaroni	180	Bastia	1 472,00 €		8,41 €
Liceu Tech. P. Vincensini					
Campus Corsic'agri	58	Borgu	1 549,00 €		8,61 €
Campus Agri Corsica	57	Sartè	1 504,59 €		8,36 €
Liceu Pro Mar . J. Faggianelli	75	Bastia	1 531,00 €		8,75 €
Moyenne	972				8,12 €

*RS 2025